

ASSEMBLÉE NATIONALE19 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Hamel, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 11

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« fourniture d'électricité »,

insérer les mots :

« , de chaleur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La chaleur a été omise de cette deuxième énumération, alors qu'elle est comprise dans la première au début de la phrase. Il s'agit d'un oubli, que cet amendement vise à réparer.